

**PROGRAMME DE LA FORMATION N° 4102-AIPRE****Objectif de la formation :**

Les personnes intervenant à proximité des réseaux aériens ou enterrés lors de travaux doivent disposer d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux. Cette autorisation, donné par un employeur, doit entres autres s'appuyer sur une attestation de compétences délivrée après un examen encadré par l'État, et datant de moins de 5 ans. Il se présente sous la forme d'un questionnaire à choix multiples (QCM) et évalue les connaissances en matière de prévention des risques professionnels.

L'objectif de la formation est de préparer à l'examen de l'AIPR afin d'obtenir l'attestation de compétence relative à l'intervention à proximité des réseaux conformément à la réglementation DT-DICT défini par l'arrêté du 22/12/2015.

**Public concerné :**

Tous les intervenants en préparation et/ou à l'exécution de travaux à proximité de réseaux aériens ou enterrés

**Prérequis :**

- Lire, parler et comprendre le français
  - Etre âgé de plus de 18 ans
  - Pièce d'identité obligatoire
  - Avoir à sa disposition et être capable d'utiliser un ordinateur, une tablette ou un smartphone pour passer l'examen\*
- \* Une connexion internet est nécessaire

**Modalités d'accès à la formation :**

- Présentiel
- Effectif : 3 personnes minimum / 8 personnes maximum
- Accessibilité : cette formation est accessible aux personnes à mobilité réduite
- Dates des sessions : nous consulter

**Objectifs pédagogiques :**

- Connaître la réglementation DT/DICT
- Identifier les différents réseaux et les risques associés
- Adapter les méthodes de travail aux risques identifiés
- Réagir en cas de dommage aux réseaux
- Réussir l'examen encadré par l'état

**Moyens et supports pédagogiques**

- Vidéos
- Cas pratiques en photos

**Démarche et modalités pédagogiques :**

- Apports théoriques en salle
- Echanges entre stagiaires

**Programme de la formation :**

- La réforme anti-endommagement des réseaux
- Les réseaux, leur technologie et les risques associés



**AIPR / Formation et examen Encadrant**  
**Formation intervention à proximité de réseaux aériens ou enterrés**

Encadrant

Durée : 7 heures (1 jour)

**PROGRAMME DE LA FORMATION N° 4102-AIPRE**

- La procédure DT/DICT
- Les marchés et les Clauses Techniques et Financières (CTF)
- Les Investigations Complémentaires (IC)
- La prévention et la sécurisation des chantiers
- Les techniques de travaux recommandées
- Focus sur le risque électrique en fouille (BF-HF)
- La règle des 4A
- La procédure ATU

**Lieu de la formation**

131 rue de Charpenay, 69210 Lentilly  
Possibilité de réaliser en intra-entreprise

**Modalités d'évaluation et de suivi :**

- QCM préparatoire à l'examen à chaque fin de séquence
- Centre d'examen n° 1953 :
  - Examen final encadré par l'état sous forme de QCM sur une plateforme officielle

**Documents délivrés après la formation**

Délivrance d'une attestation de compétences (ou attestation d'échec), conformément au modèle de l'arrêté du 22 décembre 2015  
Certificat de réalisation

**Recyclage**

Durée de validité de l'AIPR limitée à 5 ans

**Formateurs :**

- Expert en règlementation anti-endommagement
- Certifié AIPR Concepteur